n° GP104281

CONTRÔLE PÉRIODIQUE - GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT - GP

Prestataire	
Société	AVETEC
Adresse	4 rue de la Lagune 33460 ARSAC
Téléphone	06 28 42 58 33
Email	secretariat@avetec-inspection.com

Grue	
Marque	HIAB
Modèle	144E3HIDUO
N° de série	14413500
Année de fabrication	2012
Heures	SANS INDICATION
CMU (kg)	5600
N° de parc :	014894

Véhicule	
Marque	MAN
Immatriculation	CK408NA
Km	325991 km

Plaques signalétiques

Plaque constructeur	bon	**Marquage CE**	bon	**Plaque assembleur**	bon

Ce contrôle concerne les éléments visibles sans démontage majeur et normalement accessibles par des moyens adaptés mis à disposition du contrôleur par le chef d'établissement ou l'utilisateur selon l'article 3 de l'arrêté du 1er mars 2004. Il concerne pour une part un examen de l'état de conservation, un essai de fonctionnement et un contrôle des organes de sécurité.
Le contrôleur vous demande de signaler toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le présent rapport (désignation, caractéristiques techniques, lieu).
Le présent rapport est établi en application de l'article R4323-23 du Code du Travail. Son contenu est défini par l'article 22 de l'arrêté du 1er mars 2004.
En cas d'utilisation différente de celle constatée lors de la visite du contrôleur, vous devez en informer le contrôleur par écrit afin qu'il puisse vous indiquer les dispositions règlementaires qui en découlent et la faisabilité de la manœuvre.
Il est rappelé que doit être consigné sur le registre de sécurité (selon les articles L 4711-5 du code du travail) de l'établissement le résultat de ce contrôle.
Il vous appartient aussi conformément à l'article 3 de l'arrêté du 1er mars 2004 et à l'article R4323-26 du Code du Travail, de vérifier si le présent rapport a été annexé au registre de sécurité. A défaut vous devez reporter sur ledit registre les indications précises relatives à la date des vérifications, à la date de remise des rapports correspondants, et à leur archivage dans l'établissement.
Il vous appartient aussi conformément à l'arrêté du 2 mars 2004, et l'article R4323-19, de consigner ces vérifications sur le carnet de maintenance.
NOTA : Le vérificateur ne donnant qu'un avis technique, la décision de retrait ou de maintien en service, ou de réparation dudit matériel est de la responsabilité du chef d'établissement ou de

l'utilisateur.

Stabilisateurs Avec

Type d'appareil Grue toutes portées avant mars 2011

1 - CONTRÔLE DE LA DOCUMENTATION

1.1 - Manuel d'utilisation	bon	1.3 - Certificat de conformité	bon	1.5 - Dernier contrôle périodique	bon
1.2 - Carnet de maintenance	bon	1.4 - Rapport de mise en service	bon	1.6 - Date dernier contrôle	

2 - EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION (examen visuel)

2.1.0 - Structure stabilisateurs		2.2.2 - Fixation blocs sur vérins	bon	2.4.2 - Tuyauterie	bon
2.1.1 - Fixation ou fissure	bon	2.2.3 - Tuyauterie	bon	2.4.3 - État des flexibles	bon
2.1.2 - État général d'oxydation	bon	2.2.4 - État des flexibles	bon	2.4.4 - Fuite sur distributeurs	bon
2.1.3 - Jeux mécaniques	bon	2.2.5 - Fuite sur distributeurs	bon	2.4.5 - Fixat. blocs sur vérins grue	bon
2.1.4 - État plaquettes d'usure	bon	2.3.0 - Structure grue		2.4.6 - Fuite sur organe hydraulique	bon
2.1.5 - État du verrouillage	bon	2.3.1 - Fixation ou fissure	bon	2.4.7 - Niveau d'huile et qualité	bon
2.1.6 - Choc ou fissure sur fûts	bon	2.3.2 - État général d'oxydation	bon	2.5.0 - Électricité	
2.1.7 - Choc sur tiges	bon	2.3.3 - Jeux mécaniques	bon	2.5.1 - Faisceau de commande	bon
2.1.8 - Bulles d'inclinaison	bon	2.3.4 - État des plaquettes d'usure	bon	2.5.2 - Connexions	bon
2.1.9 - Semelles	bon	2.3.5 - État des axes	bon	2.5.3 - État coffrets de commande	bon
2.1.10 - Etat des axes	bon	2.3.6 - Blocage des axes	bon	2.5.4 - État commande annexe	bon
2.1.11 - Blocage des axes	bon	2.3.7 - Choc ou fissure sur fûts	bon		
2.2.0 - Hydraulique stabilisateurs		2.3.8 - Choc sur tiges	bon		
2.2.1 - Fuite sur vérins	bon	2.4.0 - Hydraulique Grue			
		2.4.1 - Fuite sur vérins	bon		

3 - EXAMEN DES DISPOSITIFS DE SECURITE

3.1 - Chaussettes de protection	bon	3.10 - Fin de course rotation	bon	3.18 - Avert. sonore + 12 m ou télécommande	bon
3.2 - Arrêt d'urgence à tous postes	bon	3.11 - Arrêt et maintien arrêt	bon	3.19 - Dispositif d'abaissement d'urgence	sans objet
3.3 - Abaque sur chaque poste	bon	3.12 - Verrouillage route	bon	3.20 - Avertisseur pour hauteur	sans objet
3.4 - Consignes de sécurité	bon	3.13 - Accès plateforme + siège	bon	3.22 - Etat du crochet de levage	bon
3.5 - Signalisation des stabilisateurs	bon	3.14 - Conformité des stabilisateurs	bon		
3.6 - Pictogramme sur boîtiers de commande	bon	3.15 - Clapets maintien de charge de la grue	bon		
3.7 - Sens logique des manettes de commande	bon	3.16 - Clapets maintien de charge des stabilisateurs	bon		
3.8 - Retour des commandes en position neutre	bon	3.17 - Jauge réservoir huile et purgeur	bon		
3.9 - Sélecteur poste de commande	bon				

4 - ESSAI DE FONCTIONNEMENT A CHARGE NOMINALE

4.0 - Charge se trouvant dans l'abaque de charge Oui

				Essai réalisé avec une charge nominale	5600 kg
4.1 - Stabilisateur sans charge	bon	4.5 - Mouvements combinés	bon	4.9 - Limiteur de capacité du treuil	sans objet
4.2 - Mouvements vers le haut	bon	4.6 - Arrêt et démarrage dans toutes positions	bon	4.11 - Non fonctionnement possible sans déploiement des stabilisateurs	sans objet
4.3 - Mouvements vers le bas	bon	4.7 - Mouvement des accessoires	bon		
4.4 - Déploiement	bon	4.8 - Limiteur de capacité et/ou clapet de décharge de pression	bon		

5 - ESSAI DE GLISSEMENT A CHARGE NOMINALE

5.0 - Charge se trouvant dans l'abaque de charge Oui

		Essai réalisé avec une charge nominale	1240 kg
5.1 - Longueur de portée maxi en mm	10400 mm	5.5 - Attendre 15 minutes	ok
5.2 - Positionner charge nominale en position maxi sur stabilisateur	ok	5.6 - Mesurer le décollement de la charge au sol en mm	780 mm
5.3 - Décoller charge du sol de : portée x 0.075 = 780 mm	ok	5.7 - Vérifier le marquage sur vérins	bon
5.4 - Marquer tous les vérins et stabilisateurs	ok		

6 - A REALISER PAR LE CONTRÔLEUR

6.1 - Pose de l'autocollant de datage du contrôle	oui	N° QR Code	1DN4DEEEEC

Réalisation du contrôle		Coordonnées du propriétaire de l'appareil			
Date du contrôle	25/03/2026	Nom			SADE FEYTIAT
Date de saisie	25/03/2026	Adresse			3 RUE DES TRAMWAYS
Nom du contrôleur	Kevin MAGIMEL	Code postal	87220	Ville	FEYTIAT
		Email		Tel. pro.	
		Mandant		N° dossier	

Signature du contrôleur (facultatif)

sans objet

Observations :

A faire :

Conclusion du rapport :

APTE

Date de fin de validité du rapport :

25/09/2026